



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Lac-des-Aigles tenue mardi, le 2 juin 2026 à 19 h 30 au 75, rue Principale, Lac-des-Aigles

		<i>Titre</i>	<i>Présent.e.</i>	<i>Absent.e</i>
Monsieur Michel Dubé	Maire		☒	☐
Monsieur Richard Daigneault # 1	Conseiller # 1		☒	☐
Madame Lison Bourgoïn # 2	Conseillère # 2		☒	☐
Madame Chantal Ouellet, # 3	Conseillère # 3		☒	☐
Monsieur Luc Sirois # 4	Conseiller, # 4		☒	☐
Madame Vicky Ouellet # 5	Conseillère, # 5		☒	☐
Madame Marie-Pier Ouellet # 6	Conseillère, # 6		☒	☐

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Michel Dubé, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30, Madame Josée Sirois, directrice générale de la ville fait fonction de secrétaire.

Les membres présents forment le quorum.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour. Chaque membre du conseil en a reçu une copie par courriel.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « *Affaires nouvelles* », les points suivants :

- 19.1 Engagement
- 19.2 Demande de commandite Maison de la famille
- 19.3 Soumission pour réparation souffleur
- 19.4 Soumission pour réparation du camion Western quartier Saint-Guy
- 19.5 Appui à la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges pour le retour d'un service ferroviaire
- 19.6 Réorganisation des opérations municipales
- 19.7 Engagement employé temporaire été
- 19.8 Nordikeau
- 19.9 Résolution contrat RH pour politique de travail
- 19.10 Pétition
- 19.11 PAERRL – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Saint-Guy 2023

et que l'item « *Affaires nouvelles* » demeure ouvert :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 mai 2026
- 4. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 25 mai 2026
- 5. Comptes
- 6. Correspondance
- 7. État des activités de fonctionnement comparatif – Général et sécurité incendie
- 8. Adoption du règlement # 238–26 Règlement de gestion contractuelle et de délégation de certains pouvoirs abrogeant le règlement # 225-25
- 9. Retrait assuré additionnel
- 10. Adoption contrat 9-1-1 et sécurité incendie – CAUREQ
- 11. Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées
- 12. Réseaux d'aqueduc et égouts – Fonds région et ruralité (FRR)
- 13. Chaise d'escalier pour accès sous-sol du 75, rue Principale
- 14. Fête de la pêche le 6 juin au Pavillon par le CISEA
- 15. Mini-Tournoi de pompiers 13 juin 2026 au Pavillon – Permis de bar, hot-dog, ...

16. Fêtes de la Saint-Jean-Baptiste et du Canada – Congés (24-25 et 26) ouvert le 1^{er} juillet
17. Fête du village le 27 juin – Feu de camp, ...
18. Vacances estivales
19. Affaires nouvelles
- Période de questions
20. Clôture et levée de la séance

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

148-26

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE MARDI, LE 5 MAI

Chaque membre du conseil a reçu une copie par courriel et aucun n'a de questions.

Il est proposé par la conseillère Madame Lison Bourgoin

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue mardi, le 5 mai 2026 tel que présenté.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

149-26

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LUNDI, LE 25 MAI 2026

Chaque membre du conseil a reçu une copie par courriel et aucun n'a de questions.

Il est proposé par la conseillère Madame Chantal Ouellet

D'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue lundi, le 25 mai 2026 tel que présenté.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

150-26

5. COMPTES

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2026

LISTE DES COMPTES - VILLE DE LAC-DES-AIGLES

COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS ET CHIÈQUE ÉMIS

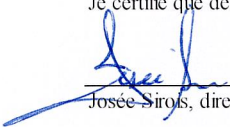
Salaires employés & pompiers		41 565.61
Chèque # 11191 À 11194	Chèques de la liste des comptes du 5 mai 2026	
Chèque Annulé # 11178 à 11182, 11186 et 11187	mauvaise séquence	
Dépôt Direct # 610 À 641	Dépôt direct de la liste des comptes du 5 mai 2026	
Dépôt Direct sur demande # 609 Sacha Cima	Réso 243-25 Contrat poste essence	880.40 \$
Chèque # 11185 Poste Canada	Envoi collectif (320 copies)	65.37 \$
Chèque # 11195 CHQ ANNULÉ	mauvaise séquence	- \$
Chèque # 11189 Ministre des finance	Formation Julie Sirois	136.00 \$
Accès D Hydro-Québec 602 à 615 et 617 à 621	Toutes factures d'Hydro du mois d'avril et mai	13 514.93 \$
Accès D Cogeco 594 à 601	Toutes factures de Cogeco du mois d'avril	790.30 \$
Accès D Revenu Québec p.592	Remises provinciales (employeur)	4 347.50 \$
Accès D Revenu Canada p.577	Remises fédérales (employeur)	691.02 \$
Fonds d'action	Cotisation de l'employeur 26-04-2026 au 23-05-2026	323.36 \$
Visa		
Total		20 748.88 \$

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Srois

COMPTES À PAYER

1	Breault Jonathan	Déplacement congrès RDL 2 jours - aller retour-	211.20 \$
2	Buanderie K	Location, nettoyage et serviettes	373.70 \$
3	Buropro Citation	Copies mono et couleur	107.86 \$
4	Certified Laboratories	Huile Machinerie	2 349.69 \$
5	Chiasson Luc	Déplacement et journée patrimoine	56.65 \$
6	Corbin Chantal	Ménage Salle mun. Décès Carmelle Boutot	74.26 \$
7	Côté Ouellet Thivierge inc.	Achat Corpo. St-Guy	1 561.07 \$
8	Dépanneur Chez Carolic	Nouveau Né, Produit Bureau	146.83 \$
9	Diekner inc.	Ent. Camion, cable acier	894.88 \$
10	Duchesne Richard	Achat Accessoires, Équipement Caserne	77.37 \$
11	Electronique Mercier	Paget Pompier	702.54 \$
12	Excavation Regis Bérubé inc.	Déménagement Cabanon, loisirs, plage	695.60 \$
13	Fonds d'information sur le territoire	Avis de mutation	12.00 \$
14	Fédération Québécoise	Gestion de l'invalidité, Honoraires pour services professionnels etc...	3 476.14 \$
15	H21.ab inc.	Eau potable et eaux usées	490.37 \$
16	Hamois énergies inc.	Mazout coloré St-Guy	2 483.68 \$
17	J.L Services Mécaniques inc.	Fabrication plus installation attache bumper west 47x, ent. Véhicule voirie	757.40 \$
18	Kalitec Signalisation	Ensemble resto-verso pancarte chemin	931.30 \$
19	Les entreprises Camille Ouellet	Lampe UV, filtre charbon St-Guy.	480.58 \$
20	Livraison M.L.	Centre routier livraison	15.87 \$
21	Malette	Facture audit 2024 St-Guy	9 841.86 \$
22	Les Matériaux du Lac	Aqueduc, Garage, Salle, Bureau, Station lavage bateau	278.56 \$
23	Mécanique J.L 2017 inc.	Autopompe 245, booster arriere droit 245	344.70 \$
24	Ministre des finances	Bail lots grève mun, org./accès public/an	91.98 \$
25	Ouellet Marie-Pier	Déplacement formation P1 et repas	243.01 \$
26	Pavage Cabano 2022	Pavage rue Sirois et Jean-Rioux, trottoir et bordure	19 266.36 \$
27	Energies sonic inc.	Diesel, fournaise-mazout,	5 702.95 \$
28	Proulx Keven	Déplacement formation P1 et repas	161.56 \$
29	Purolator	Analyse d'eau et d'égout, Électronique Mercier, Voirie etc...	29.94 \$
30	Régie intermunicipale des déchets	Matières résiduelles 5/12, et vente de bac à déchet	10 240.57 \$
31	Sirois Josée	Dépl. Signature contrat lot CDC St-Guy, dollo porte clé	66.82 \$
32	Technopneu	Pneus voirie	1 433.12 \$
33	Tr3e Experts-Conseils inc.	Services professionnels en environnement Non-conformité Abri à sel	1 240.00 \$
34	Vitrierie Mont-Jolie inc.	Ent. Edifice 75 Principale	2 689.90 \$
35	Webetic.net	Hébergement web pour 1 an 2026-05-24 au 2027-05-24	191.81 \$
36	Wurth Canada LTD	Ent. Camion, Meuleuse 1/4Po à angle 90D	120.72 \$
TOTAUX COMPTES À PAYER			67 842.85 \$

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.


Josée Sirois, directrice générale

D'autoriser le paiement de la Liste des comptes.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6. CORRESPONDANCE

1. Information reçue que le gouvernement a prolongé la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable jusqu'en 2026, elle portera désormais le nom de SQEEP 2019-2026. Les municipalités devront continuer de transmettre le bilan de consommation de l'eau potable en septembre 2026 pour l'année 2025.
2. Reçu de la MRC la liste des policiers répondants-relais du poste de la MRC de Témiscouata. Pour Lac-des-Aigles, il s'agit de l'Agent Jean-Benoit Beaulieu jeanbenoit.beaulieu@surete.qc.ca
3. La Maison de la Famille vous invite à l'inauguration de la nouvelle Maison, Samedi le 27 juin à 13 h 30 au 10, rue de la Nativité.

4. La direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie – Bas-Saint-Laurent nous informe des effets de la chaleur sur la santé, que les personnes les plus à risque sont les personnes âgées, ayant des maladies chroniques, ... Les enfants fréquentant les camps de jour.
5. L'inscription d'un immeuble à l'inventaire de la MRC ne signifie pas que cet immeuble devient, de ce seul fait, un immeuble patrimonial classé ou cité au sens de la Loi sur le patrimonial. Cette précision est importante, car cet inventaire ne confère pas un régime de protection équivalent à celui applicable aux immeubles classés.
6. Reçu courriel d'un citoyen félicitant la ville pour l'excellence dans sa chaîne de communication. En particulier, Josée, Francine, Luc Chiasson et Berthier.

7. **ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT COMPARATIF GÉNÉRAL ET SÉCURITÉ INCENDIE**

Chaque membre du conseil a reçu des copies de ces documents.

8. **RÈGLEMENT # 238-26 RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE ET DE DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS ABROGEANT LE RÈGLEMENT # 225-25**

DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR L'OBJET, LA PORTÉE ET LE COÛT DU RÈGLEMENT # 238-26 QUE LE CONSEIL S'APPRÊTE À ADOPTER

Une déclaration est faite par la directrice générale, concernant l'objet, la portée et le coût du règlement avant son adoption par ce conseil ; le règlement # 238-26 –, qu'AUCUN changement n'a été apporté entre le projet adopté le 5 mai 2026 et l'adoption du règlement ce soir, aucune dépense, mode de financement, de paiement ou de remboursement ne découle de ce règlement.

151-26

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 238-26 RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE ET DE DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS ABROGEANT LE RÈGLEMENT # 225-25

Il est proposé par la conseillère Madame Chantal Ouellet

Que le règlement # # 238-26 de Gestion contractuelle et de délégation de certains pouvoirs abrogeant le règlement # 225-25 soit adopté comme s'il était tout au long transcrit, chaque membre du conseil en ayant reçu une copie.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

152-26

9. **RETRAIT ASSURÉ ADDITIONNEL**

ATTENDU QUE la Corporation de développement communautaire (CDC) de Saint-Guy était inscrite à titre d'assuré additionnel au dossier d'assurance de la Ville de Lac-des-Aigles auprès de la Fédération québécoise des municipalités ;

ATTENDU QUE ladite corporation est maintenant dissoute ;

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour le dossier d'assurance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

QUE la Ville de Lac-des-Aigles demande à la Fédération québécoise des municipalités ainsi qu'à son assureur de retirer la Corporation de développement communautaire (CDC) de Saint-Guy à titre d'assuré additionnel au dossier d'assurance de la ville ;

ET QUE la direction générale soit autorisée à signer et transmettre tout document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

10. ADOPTION CONTRAT 9-1-1 et SÉCURITÉ INCENDIE

153-26

10.1 AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE SERVICE DE PRISE D'APPELS D'URGENCE 9-1-1 AVEC LE CAUREQ

ATTENDU QUE le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) offre un service de centre d'urgence 9-1-1 (CU 9-1-1);

ATTENDU QUE la Ville de Lac-des-Aigles a la responsabilité de s'assurer que son territoire est desservi par un centre d'urgence 9-1-1;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-des-Aigles souhaite confier au CAUREQ la gestion et l'exploitation du centre d'urgence 9-1-1 pour son territoire;

ATTENDU QU'un contrat a été convenu entre les parties établissant les modalités de prestation du service;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Sirois

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal approuve le contrat à intervenir entre la Ville de Lac-des-Aigles et le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) concernant la **fourniture d'un service de prise d'appel d'urgence 9-1-1;**

QUE ce contrat soit conclu pour la durée conforme aux modalités prévues;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE la Ville de Lac-des-Aigles s'engage à respecter les obligations qui lui incombent en vertu de ce contrat;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au CAUREQ et jointe au contrat à titre d'annexe.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

154-26

10.2 AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE SERVICE DE RÉPARTITION INCENDIE AVEC LE CAUREQ

OBJET : Autorisation de signature – Contrat de service de répartition incendie avec le CAUREQ

ATTENDU QUE le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) offre un service de Centre secondaire de communication d'urgence (CSCU) pour la répartition des appels incendie;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-des-Aigles doit assurer un service de réponse aux appels d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-des-Aigles souhaite confier la répartition des appels incendie à un organisme spécialisé afin d'assurer un service efficace, continu et conforme aux exigences légales;

ATTENDU QU'un contrat de service a été convenu entre la Ville de Lac-des-Aigles et le CAUREQ pour la fourniture du service de répartition des appels incendie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Lison Bourgoïn

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal approuve le contrat à intervenir entre la Ville de Lac-des-Aigles et le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) concernant **la fourniture d'un service de répartition des appels incendie;**

QUE ce contrat soit conclu pour une durée conforme aux modalités prévues;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE la Ville de Lac-des-Aigles s'engage à respecter les obligations qui lui incombent en vertu de ce contrat;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au CAUREQ et jointe au contrat à titre d'annexe.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

155-26 11. **PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a confié à Tetra Tech QI inc. le mandat de réaliser le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts et des chaussées ;

CONSIDÉRANT QUE ce plan d'intervention est admissible au programme TECQ ;

CONSIDÉRANT QUE Tetra Tech QI inc. a réalisé ledit plan d'intervention – Révision 01 – Mai 2026 à la satisfaction de la Ville et du MAMH ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Madame Marie-Pier Ouellet

QUE la Ville de Lac-Des-Aigles accepte la révision 01 du plan d'intervention de mai 2026 préparé par Tetra Tech QI inc. et demande au MAMH l'approbation du document.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

156-26 12. **RÉSEAUX D'AQUEDUC ET ÉGOUTS – FONDS RÉGION ET RURALITÉ (FRR)**

Un projet pourrait être soumis au FRR Fonds région ruralité pour le partage d'une ressource pour nos réseaux d'aqueduc et d'égouts

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Ville de Lac-des-Aigles retienne le modèle de la MRC et que le projet soit déposé au FRR à la MRC après la rencontre prévue le 22 juin.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

157-26

13. CHAISE D'ESCALIER POUR ACCÈS SOUS-SOL DU 75, RUE PRINCIPALE

Reçu prix de chez la Maison André Viger pour un siège élévateur d'escalier au prix de 4 800 \$.

Après l'approbation de l'achat, il faut compter 2 semaines environ.

Il est proposé par la conseillère Madame Marie-Pier Ouellet

Que la Ville de Lac-des-Aigles accepte l'offre de la Maison André Viger au coût de 4 800\$ + frais de transport et taxes.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

14. FÊTE DE LA PÊCHE LE 6 JUIN AU PAVILLON PAR LE CISEA

Rappel de la Fête de la pêche samedi, le 6 juin au Pavillon de 9 h à 16 h.

Pêche en herbe : 9 h Visite de l'exposition CISEA, 9 h 30 à 11 h formation préparatoire à la sortie terrain, à 11 h 30 au Pavillon fête de la pêche, hot-dog, pêche et à 15 h 15 fin de l'activité, remise des certificats aux jeunes et mot de la fin.

15. MINI-TOURNOI DE POMPIERS LE 13 JUIN 2026 AU PAVILLON – PERMIS DE BAR, HOT-DOG, ...

Rappel du mini-tournoi de pompiers samedi, le 13 juin au Pavillon

Vers 9 h mini-tournoi, hot-dog, bar, remise des prix et clôture à 16 h.

158-26

16. FÊTE DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE ET DU CANADA – CONGÉS 24-25 ET 26 ET OUVERT LE 1^{ER} JUILLET

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Ville de Lac-des-Aigles change le jour férié du mercredi, le 1^{er} juillet pour prendre ce congé jeudi, le 25 juin.

Donc bureau fermé le 24-25 et 26 juin (le 26 juin vacances personnelles) et bureau ouvert mercredi, le 1^{er} juillet.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

17. FÊTE DU VILLAGE DU 27 JUIN – FEU DE CAMP, ...

Les nouveaux propriétaires, nouveaux arrivants, ainsi que les parents des nouveau-nés des années 2024-2025 et 2026 ont été invités par lettre le 19 mai.

40 sacs cadeau avec le Logo de la Ville ont été commandés le 21 mai.

159-26

18. VACANCES ESTIVALES

Josée Sirois prendra ses vacances du 28 juin au 4 juillet. De retour lundi, le 6 juillet.
Francine et Tania la 2^e semaine de la construction.
Ouvert à la construction.

Il est proposé par la conseillère Madame Marie-Pier Ouellet

Que la Ville de Lac-des-Aigles retienne ces données sur les vacances.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers

19. AFFAIRES NOUVELLES

160-26

19.1 ENGAGEMENT

Il est proposé par la conseillère Madame Marie-Pier Ouellet

Que la Ville de Lac-des-Aigles engage M. Julien Lévesque au taux demandé à contrat.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

161-26

19.2 Demande de commandite Maison de la famille

Reçu lettre de la Maison de la Famille, sollicitant notre soutien dans le cadre de la Journée festive des organismes communautaires qui se tiendra Samedi, le 26 septembre prochain à Biencourt.

Cet événement a pour objectif de faire découvrir à la population les différents organismes communautaires du secteur, de mieux faire connaître leur mission ainsi que les nombreux services qu'ils offrent à la communauté. Cette journée se veut un moment rassembleur, convivial et accessible à tous, favorisant les échanges entre citoyens, familles, partenaires et intervenants du milieu. Au programme : kiosques d'information, activités familiales, animations, découvertes des services communautaires et moments festifs pour petits et grands. Nous espérons ainsi renforcer les liens entre les organismes et la population tout en valorisant l'engagement communautaire local.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Ville de Lac-des-Aigles fournisse une commandite de 100 \$ à la Maison de la Famille pour l'organisation de leur Journée festive des organismes communautaires de Samedi, le 26 septembre prochain à Biencourt.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

19.3 Soumission pour réparation du petit souffleur

Faire démarche pour souffleur neuf.

19.4 Soumission pour réparation du camion Western quartier Saint-Guy

Sujet mis en attente.

162-26

19.5 Appui à la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges pour le retour d'un service ferroviaire

Attendu que le transport ferroviaire constitue un service essentiel pour le développement économique, touristique, social et territorial des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie ;

Attendu que le service ferroviaire de passagers assuré par VIA Rail entre Montréal, Québec et Halifax a vu sa fréquence réduite de moitié en 2012, entraînant une diminution importante de l'accessibilité au transport collectif pour les citoyens de la région ;

Attendu que les horaires actuels des trains dans les municipalités du Bas-Saint-Laurent sont peu adaptés aux besoins de la population, limitant ainsi l'utilisation du train comme moyen de transport efficace ;

Attendu que le transport ferroviaire représente une alternative durable à l'automobile et contribue à la réduction des gaz à effet de serre ;

Attendu que la Ville de Lac-des-Aigles reconnaît l'importance de maintenir et d'améliorer les infrastructures et services de transport collectif en région ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que le conseil appuie officiellement la pétition citoyenne e-7344 visant l'amélioration du service ferroviaire de passagers dans le Bas-Saint-Laurent ;

Que la Ville de Lac-des-Aigles demande au gouvernement du Canada et à VIA Rail de rétablir un service ferroviaire quotidien, fiable et accessible pour les citoyens des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie ;

Que copie de la présente résolution soit transmise :

- Au député fédéral de Rimouski-La Matapédia, incluant La Mitis, Les Basques et la Neigette ;
- Au ministre des Transports du Canada ;
- À VIA Rail Canada ;
- À la MRC de Témiscouata ;
- Ainsi qu'aux municipalités de la région pour appui et sensibilisation.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

163-26

19.6 PRÉPARATION À LA RÉORGANISATION DES OPÉRATIONS MUNICIPALES

ATTENDU QUE la fusion entre la Ville de Lac-des-Aigles et l'ancienne municipalité de Saint-Guy entraîne une réorganisation progressive des services municipaux afin d'assurer une gestion efficace, uniforme et durable du territoire;

ATTENDU QUE la Ville a procédé, depuis la fusion, à une analyse des opérations, des infrastructures et des coûts liés au maintien de certaines structures municipales distinctes dans le secteur Saint-Guy;

ATTENDU QUE le secteur Saint-Guy compte une faible population permanente répartie sur un vaste territoire;

ATTENDU QUE le maintien de certaines infrastructures et opérations distinctes engendre des coûts fixes importants pour la Ville;

ATTENDU QUE la fusion municipale visait notamment à réduire les dédoublements administratifs et opérationnels, à centraliser certains services et à optimiser l'utilisation des ressources municipales;

ATTENDU QUE la Ville souhaite uniformiser les méthodes de travail, centraliser la gestion des équipements municipaux et améliorer la coordination des opérations;

ATTENDU QUE la centralisation des opérations mécaniques et des équipements municipaux à Lac-des-Aigles permettrait une meilleure supervision, une réduction des déplacements inutiles ainsi qu'une diminution des coûts d'entretien et d'opération;

ATTENDU QUE le garage municipal du secteur Saint-Guy est aujourd'hui peu utilisé dans le contexte des nouvelles réalités opérationnelles de la Ville fusionnée;

ATTENDU QUE la Ville souhaite maintenir les services essentiels aux citoyens du secteur Saint-Guy tout en adaptant l'organisation municipale à la réalité démographique et financière actuelle;

ATTENDU QUE le conseil municipal considère qu'il est de sa responsabilité d'assurer une saine gestion des fonds publics et de protéger la capacité financière de la Ville à long terme;

ATTENDU QUE l'analyse des impacts opérationnels, organisationnels et financiers de cette réorganisation est jointe à la présente résolution à titre d'annexe et en fait partie intégrante;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Monsieur Richard Daigneault

QUE le conseil municipal de la Ville de Lac-des-Aigles autorise l'administration municipale à entreprendre les démarches nécessaires à la réorganisation des opérations municipales dans le secteur Saint-Guy;

QUE le conseil municipal autorise l'analyse et la préparation des démarches, sous réserve des décisions ultérieures du conseil municipal;

QUE les équipements, opérations et méthodes de travail soient graduellement centralisés au garage municipal de Lac-des-Aigles;

QUE la Ville maintienne les services municipaux essentiels pour les citoyens du secteur Saint-Guy malgré cette réorganisation;

QUE l'administration municipale soit mandatée afin d'évaluer les différentes options concernant l'utilisation future des bâtiments municipaux du secteur Saint-Guy et de formuler des recommandations au conseil municipal;

QUE toute décision finale concernant le garage municipal du secteur Saint-Guy ou la disposition des bâtiments municipaux fasse l'objet d'une résolution distincte du conseil municipal.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

ANNEXE À LA RÉSOLUTION NO. 163-26

Analyse des impacts opérationnels, organisationnels et financiers liés à la réorganisation des services municipaux – Secteur Saint-Guy

1. Impacts opérationnels

La réorganisation envisagée vise principalement la centralisation des opérations municipales au garage municipal de Lac-des-Aigles afin d'optimiser l'utilisation des ressources humaines, matérielles et financières de la Ville.

Les principaux impacts opérationnels identifiés sont les suivants :

- Centralisation des équipements municipaux;
- Réduction des déplacements administratifs et mécaniques;
- Uniformisation des méthodes de travail;
- Meilleure coordination des opérations municipales;
- Amélioration de la supervision des employés;
- Réduction des délais liés à la gestion des équipements;
- Diminution des coûts d'entretien et d'opération du garage municipal de Saint-Guy;
- Optimisation de l'utilisation de la machinerie et des outils municipaux;
- Réduction du dédoublement des infrastructures municipales;
- Amélioration de la planification des travaux municipaux.

La réorganisation permettra également de simplifier la gestion quotidienne des opérations en regroupant les ressources municipales à un seul point de service opérationnel principal.

2. Impacts organisationnels

Au niveau organisationnel, la réorganisation vise à adapter la structure municipale à la réalité actuelle de la Ville fusionnée.

Les principaux impacts organisationnels sont les suivants :

- Centralisation graduelle de certaines fonctions municipales;
- Harmonisation des pratiques de gestion;
- Uniformisation des méthodes administratives et opérationnelles;
- Meilleure communication entre les employés et l'administration;
- Clarification des responsabilités et des tâches;
- Optimisation de la gestion des ressources humaines;
- Amélioration du suivi des opérations et des priorités municipales;
- Réduction des structures parallèles héritées d'avant la fusion;
- Modernisation de l'organisation municipale.

Cette réorganisation permettra également à la Ville d'assurer une meilleure stabilité organisationnelle à long terme et une gestion plus cohérente de l'ensemble du territoire municipal.

3. Impacts financiers

La réorganisation pourrait permettre à moyen et long terme :

- Une réduction des coûts liés au maintien de bâtiments sous-utilisés;
- Une diminution des frais de chauffage, d'électricité et d'entretien;
- Une réduction des coûts liés aux déplacements et à la gestion distincte des équipements;
- Une meilleure utilisation des budgets municipaux;
- Une optimisation des investissements futurs.

La Ville pourra ainsi concentrer davantage ses ressources financières dans les services directs aux citoyens et les infrastructures prioritaires.

4. Maintien des services municipaux

Malgré cette réorganisation, la Ville maintiendra les services essentiels dans le secteur Saint-Guy, notamment :

- L'entretien du réseau routier;
- Le déneigement;
- Les interventions municipales nécessaires;
- Le service aux citoyens;
- Les opérations de voirie.

L'objectif demeure d'offrir des services municipaux efficaces tout en adaptant leur mode de gestion à la réalité actuelle de la Ville fusionnée.

Conclusion

L'analyse démontre que la réorganisation des opérations municipales du secteur Saint-Guy pourrait permettre à la Ville d'améliorer son efficacité opérationnelle, d'optimiser ses ressources et d'assurer une gestion plus responsable des fonds publics, tout en maintenant les services essentiels à la population.

La présente analyse vise à soutenir la réflexion du conseil municipal et ne constitue pas en elle-même une décision définitive. Toute décision finale devra faire l'objet d'une résolution distincte du conseil municipal.

19.7 ENGAGEMENT EMPLOYÉ TEMPORAIRE ÉTÉ

CONSIDÉRANT qu'un employé des travaux publics est actuellement en arrêt complet de travail pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT qu'un second employé est présentement en travaux légers, limitant sa capacité à effectuer l'ensemble des tâches normalement requises;

CONSIDÉRANT qu'un employé affecté au secteur de Saint-Guy doit prendre quatre (4) semaines de vacances accumulées au cours de la période estivale;

CONSIDÉRANT qu'un autre employé est à temps partiel et a manifesté son refus d'effectuer un horaire à temps plein;

CONSIDÉRANT qu'il ne demeure actuellement qu'un seul employé à temps plein pleinement disponible pour assurer les opérations courantes des travaux publics, lequel est récemment revenu au travail ;

CONSIDÉRANT que la période estivale représente une période de forte activité nécessitant l'exécution de nombreux travaux essentiels, notamment l'entretien des infrastructures municipales, des espaces verts, de la voirie, ainsi que la réponse aux besoins quotidiens des citoyens;

CONSIDÉRANT qu'il est primordial d'assurer la continuité des services municipaux sans interruption et de maintenir un niveau de service adéquat à la population;

CONSIDÉRANT l'urgence de la situation et le caractère temporaire du besoin en main-d'œuvre;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Chantal Ouellet

Que la Ville de Lac-des-Aigles autorise l'embauche temporaire de Monsieur Keven Proulx, déjà à l'emploi de la Ville et possédant les connaissances nécessaires pour intégrer rapidement les opérations, afin de soutenir le service des travaux publics pour la période estivale.

Cette embauche est effectuée à titre temporaire et sera réévaluée lorsque la situation des employés actuellement absents ou en limitation de travail sera clarifiée et que leurs dates de retour au travail seront connues.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

19.8 NORDIKEAU

Reçu offre de Nordikeau pour l'eau potable et les eaux usées à 3100 \$ / mois.

Ce qu'ils ne font pas dans le contrat annuel de 43 000\$ / année

- Nettoyage des postes de pompages
- Mesure de boues dans les étangs selon les normes du MELCCFP
- Rinçage et nettoyage des conduites d'égouts sur le réseau, au besoin
- Nettoyage, entretien et désherbage des bassins
- Rapport mensuel d'exploitation
- Changement d'huile des surpresseurs au besoin et selon les demandes
- Vérification du débitmètre à l'eau usées (Romaueu)
- Calcul du débit des pompes des postes de pompage
- Travaux spécialisés (Soudure, usinage, électricité, etc.)
- Recherche et réparation de fuite
- Drainage (Rinçage) du réseau d'aqueduc unidirectionnel selon les besoins et les demandes
- Vérification et entretien des bornes d'incendie selon les besoins et les demandes
- Localisation et vérification d'accessibilité des valves de services du réseau d'aqueduc
- Nettoyage du réservoir d'eau potable
- Tenue d'un registre de fuites et de bris
- Mesure du débit de nuit pour compléter le rapport de la Stratégie d'économie en eau potable
- Entretien préventif (ventilation-chauffage-éclairage)
- Vérification des débitmètres selon la méthode adaptée. (RDPE,SQEEP)

165-26

19.9 RÉSOLUTION CONTRAT RH POUR POLITIQUE DE TRAVAIL

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Ville de Lac-des-Aigles autorise la DG à soumettre la Politique à RH pour évaluation, loi, ...

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

19.10 PÉTITION

Une citoyenne de Saint-Guy dépose sur le bureau de la directrice générale une pétition.

166-26

19.11 PAERRL – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – SAINT-GUY 2023

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une subvention pour l'entretien du réseau routier local de Saint-Guy pour l'année civile 2023 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité.

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Monsieur Richard Daigneault

Que la Municipalité de Saint-Guy informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments de ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Résolution qui sera inscrite dans les États financiers de l'année en cours à la section « Autres renseignements financiers non audités » à la section 11 de la Page 13.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, M. Michel Dubé, invite les citoyens à poser leurs questions.

Aucune.

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros : 150-26, 157-26, 160-26, 161-26, 164-26 et 165-26.



Josée Sirois, directrice générale
Ville de Lac-des-Aigles

167-26 **20. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 56, l'ordre du jour étant épuisé, la clôture et la levée de l'assemblée sont proposés par Monsieur Michel Dubé, maire.

Adopté.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps tout un chacun des résolutions.



Michel Dubé
Maire



Josée Sirois
Directrice générale

=====